



## Mon cabinet de massage – comment s’installer à son compte?



Schweizerischer Verband der Berufs-Masseure  
Fédération Suisse des Masseurs Professionnels  
Federazione Svizzera dei Massaggiatori Professionale  
Federaziun Svizra dals Massaders Professionals



Schweizerischer Verband der Berufs-Masseure  
Fédération Suisse des Masseurs Professionnels  
Federazione Svizzera dei Massaggiatori Professionale  
Federaziun Svizra dals Massaders Professionals

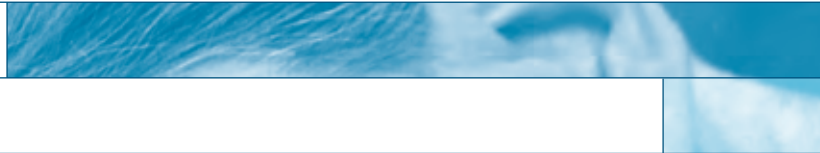
Pour des raisons de simplicité, nous utilisons exclusivement la forme masculine dans les énoncés ci-après. Les personnes des deux sexes sont bien évidemment concernées.

**La présente brochure vise à simplifier votre installation à votre compte. Elle vous propose des conseils utiles et vous accompagne à chaque étape du processus. Il est bien entendu difficile de tenir compte de tous les éventuels facteurs déterminants et il y a lieu, suivant la manière dont chacun souhaite exercer, de prendre en considération d'autres éléments.**

L'installation en travailleur indépendant représente un risque financier non négligeable. Il vous faudra vous constituer progressivement une base clientèle fidèle, ce qui peut prendre un certain temps. Dans l'intervalle, vous devrez assurer votre assise financière. Peut-être pourrez-vous conserver votre activité actuelle sur une base réduite, tout en mettant en place votre entreprise individuelle?

Il peut s'avérer utile d'examiner la concurrence sur le lieu et dans la région de votre nouveau cabinet thérapeutique. La difficulté de mener à bien votre projet sera proportionnelle au nombre de cabinets similaires existants.

Pour commencer, vous devez trouver un local adapté.



## Emplacement du cabinet thérapeutique

---

Pendant une séance de massage, votre client souhaite d'abord se détendre. Il est donc essentiel d'opter pour un cabinet situé au calme. Les rues bruyantes, la proximité du chemin de fer, les nuisances sonores continues ou les odeurs nauséabondes dans le bâtiment ou aux alentours sont des facteurs rédhibitoires.

Réfléchissez également à la manière dont vous pourrez expliquer à vos futurs patients comment se rendre au cabinet. Ce dernier doit être aisément accessible – à pied, en voiture ou en transports en commun. Vous devrez proposer au moins une place de stationnement qu'il vous faudra signaler ou vous assurer de l'existence d'un nombre suffisant de places de stationnement dans les environs immédiats.

Vous devrez, le cas échéant, obtenir une autorisation de réaffectation d'un logement. Renseignez-vous au préalable auprès des autorités compétentes.

## Local

---

La situation dans le bâtiment même n'est pas véritablement déterminante. Plus votre cabinet sera en hauteur, plus le bruit provenant de la cage d'escalier sera étouffé. N'oubliez pas, néanmoins, que votre clientèle comptera également des personnes âgées ou handicapées. Il serait donc opportun que le bâtiment dispose d'un ascenseur. L'idéal, bien sûr, serait de trouver un local accessible en fauteuil roulant.



Il vous faudra prévoir une plaque signalétique à l'entrée du bâtiment ainsi que des indications spécifiques sur la sonnette et la porte d'entrée.

Votre future salle de traitement ne doit pas être trop exigüe. Vous devrez pouvoir vous déplacer librement autour de la table de massage. De même, vos patients devront pouvoir se déshabiller dans un lieu approprié et vous devrez accéder facilement à vos outils de travail (chauffe-serviettes, lotions de massage, huiles, etc.). La salle doit pouvoir être nettoyée sans difficulté; les moquettes sont donc proscrites pour des raisons d'hygiène. Le cas échéant, la moquette posée sous et autour de la table de massage et entre la table et la cabine devra impérativement être recouverte d'un matériau plastique.

Veillez à ce que la salle soit éclairée par la lumière du jour et qu'elle puisse être aérée sans problème. Votre local doit être à l'abri des regards extérieurs. Si tel n'est pas le cas, vous devrez l'adapter en conséquence. Lorsque vous installerez votre table de massage, n'oubliez pas que vos futurs clients préféreront voir de la verdure que du béton.

Si la salle d'attente n'est pas indispensable, vous devrez tout de même proposer espace pour attendre en dehors de la salle de traitement. Il peut en effet arriver qu'une mère vienne avec son enfant et ce dernier devra pouvoir s'occuper (jouets ou coin de jeux).

Votre cabinet devra disposer de toilettes avec lavabo. Pour des raisons de propreté, nous vous recommandons l'usage de serviettes en papier. Il vous faudra prévoir une poubelle pour leur élimination.

Tout exercice en cabinet nécessite un travail administratif. Si vous souhaitez effectuer ces tâches sur place, vous aurez besoin d'espace pour l'équipement approprié. Cet emplacement ne devra occasionner aucune gêne, ni pour vous, ni pour vos patients.

Si vous souhaitez installer votre cabinet dans votre logement, ce dernier doit être suffisamment grand pour permettre une séparation claire entre les deux affectations. Le local thérapeutique ainsi que les toilettes des patients seront signalés comme tels. Vous devrez veiller à ce que les membres de votre famille n'entrent pas dans le cabinet pendant votre activité. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les locaux à usage professionnel.

## Aménagement du cabinet

---

N'hésitez pas à investir dans une table à réglage électrique ou hydraulique. Rien ne sert de vouloir économiser sur ce point. Dans le cas contraire, vous soignerez le dos de vos patients au détriment du vôtre.

L'espace permettant aux patients de se déshabiller devra être protégé par un paravent ou un rideau garantissant l'intimité. Prévoyez également une chaise, un valet muet ou un cintre sur lesquels ils pourront poser leurs vêtements.

Vous pourrez, en outre, acquérir un chauffe-serviettes et une réserve de poches de tourbe. Pour utiliser cet appareil, remplissez-le d'eau en y ajoutant du vinaigre ou un peu de sel pour éviter la formation de calcaire. Il peut être utile d'utiliser de l'eau décalcifiée au moyen d'un filtre Brita. Le nettoyage s'effectuera en vidant régulièrement le chauffe-serviettes. Pour des raisons pratiques, vous le placerez à proximité d'un lavabo.

Prévoyez aussi des barrettes ou des élastiques pour permettre à vos patientes de s'attacher les cheveux.

Une sélection minutieuse de cadres, des affiches explicatives (squelette, système musculaire, etc.), un équipement stéréo produisant une douce musique d'ambiance ou encore des bougies ajouteront une note personnelle à votre cabinet.

## Hygiène

---

L'hygiène joue un rôle prépondérant dans les cabinets de massage. Il s'agit, en premier lieu, de veiller à votre hygiène personnelle. L'hygiène corporelle ainsi que la propreté des cheveux et des ongles coupés courts sont incontournables. Du côté de la tenue vestimentaire, vous privilégiez des t-shirts à manches courtes et des pantalons de survêtement. Ces deux articles sont proposés à des prix avantageux par le secrétariat de la FSMP.

Vous devrez, cela va de soi, vous laver les mains et, éventuellement, les désinfecter avant et après chaque séance. Il peut être utile que votre client vous entende vous laver les mains avant la séance.

Après la séance, pensez à désinfecter tout au moins la tête de votre table.

Le sol de la salle devra être nettoyé avec un désinfectant au moins une fois par jour. Au terme d'un massage du corps entier ou d'une séance de réflexologie, nous vous conseillons de laver le sol pour supprimer les empreintes de pieds huileuses. Les autres salles du cabinet seront nettoyées en cas de besoin, au moins une fois par semaine.

Les sanitaires et lavabos doivent toujours être propres. Il est recommandé de désinfecter les toilettes après chaque utilisation.



Pour protéger votre table de massage, utilisez des serviettes ou des draps en papier. Vous aurez également besoin de linges pour couvrir vos patients. Ces articles sont disponibles auprès du secrétariat FSMP. Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de laver les textiles après chaque utilisation.

Le chauffe-serviettes et les serviettes correspondantes doivent être propres à tout moment. En fonction de la qualité de votre eau, des dépôts calcaires se formeront plus ou moins rapidement. Ils doivent être éliminés à intervalles réguliers.

Veillez également à la propreté des contenants d'huile, de crème ou de lotion utilisés.

Si vous travaillez avec des appareils électriques, veillez à ce qu'ils soient régulièrement entretenus.

## Fichier patients / factures / quittances

---

Vous devez gérer une fiche de soin pour chaque patient. Outre les données personnelles, cette fiche contiendra l'anamnèse, le diagnostic, la thérapie appliquée, les réactions du patient ainsi que le tarif du traitement. Ce type de fichier est disponible auprès du secrétariat FSMP. Il doit pouvoir être verrouillé et est à conserver dans le cadre de l'obligation de preuve.

S'il vous est possible d'imputer vos frais à une assurance complémentaire pour la promotion de la santé, il est recommandé d'établir vos factures et quittances selon les directives RME (RME: Registre de Médecine Empirique, case postale 158, 4011 Bâle, [www.rme.ch](http://www.rme.ch)).

## Urgences

---

Vous pourrez, un jour ou l'autre, être confronté à un cas d'urgence dans votre cabinet. Il est donc conseillé de noter, au mieux près du téléphone, les principaux numéros d'urgence (médecin le plus proche, hôpital, etc.). Le cas échéant, il est fortement recommandé de prévoir une pharmacie d'urgence dans le local. Cet article peut également être commandé auprès du secrétariat FSMP.

L'assurance responsabilité professionnelle est obligatoire. Les documents nécessaires peuvent être sollicités auprès du secrétariat de la Fédération.

## Consommables

---

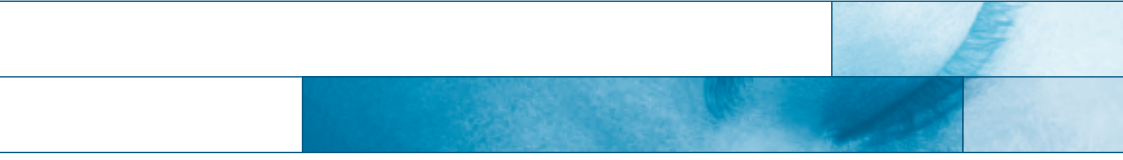
Ne commandez pas trop de fournitures à la fois. Outre les appareils de nettoyage et les produits nécessaires à cette fin, vous aurez besoin d'une huile ou d'une lotion de massage, de papier absorbant, de savon et de serviettes en papier. Si vous utilisez un chauffe-serviettes, vous devrez prévoir divers gels à base de plantes médicinales adaptés à chaque utilisation, ainsi qu'un film transparent usuel.

## Publicité / honoraires

---

Avant de vous installer à votre compte, vous devrez faire connaître votre cabinet au grand public. Pour ce faire, vous pouvez transmettre un courrier personnel à votre famille et vos connaissances, faire paraître une annonce dans un journal, distribuer des prospectus, vous inscrire dans un répertoire commercial, organiser une journée portes ouvertes ou créer votre propre site Internet. Vous avez la possibilité, en qualité de membre FSMP, de créer votre site personnel à un prix avantageux sur [www.svbm.ch](http://www.svbm.ch). Quoiqu'il en soit, n'oubliez pas que votre campagne publicitaire doit respecter les critères de la profession, ne contenir aucune promesse de guérison et éviter le harcèlement.

Outre la désignation professionnelle en sus du nom, il est vivement recommandé de prévoir une entrée supplémentaire dans la rubrique «Massage, professions de la santé et du sport» de l'annuaire.



Pensez à vous munir de cartes de visite que vous utiliserez pour votre publicité et vos rendez-vous. Prévoyez des bons et des abonnements. Concernant les directives sur l'utilisation éventuelle du logo de la FSMP sur les documents privés, nous vous renvoyons expressément à la brochure correspondante, disponible auprès du secrétariat de la Fédération.

Enfin, vous devez définir votre grille tarifaire. Renseignez-vous sur les honoraires pratiqués par les autres cabinets du voisinage. Appliquez dès le début des prix qui vous permettent de couvrir vos frais en évitant tout dumping. Il est toujours difficile d'augmenter les prix a posteriori.

## Sans oublier ...

---

Votre cabinet est aménagé, mais quelques points restent à traiter:

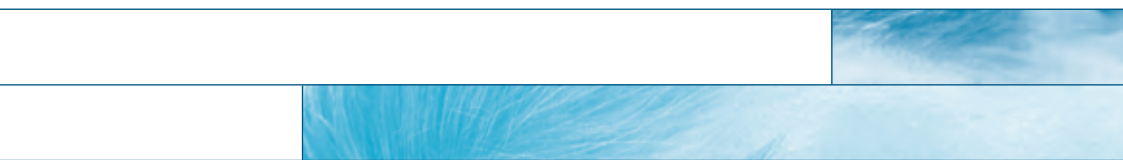
En votre qualité de travailleur indépendant, vous êtes dans l'obligation de tenir vos comptes professionnels. Seule une comptabilité régulière vous permet de contrôler l'évolution financière de votre cabinet. Vous pouvez certes confier cette tâche à un cabinet comptable, mais cela entraîne des frais non négligeables. Il en est de même de votre déclaration fiscale. Renseignez-vous et sollicitez des offres correspondantes.

Inscrivez-vous à votre agence AVS locale sous le régime d'indépendant. Vous y obtiendrez également toutes les informations relatives aux assurances sociales.

Dès que votre chiffre d'affaires annuel atteindra au moins 100 000 francs, vous serez assujéti à la TVA et devrez faire une déclaration. Les masseurs médicaux titulaires d'une autorisation cantonale de pratique font l'objet d'une réglementation particulière. Nous vous invitons à vous informer auprès de l'office compétent de votre canton de résidence. Si vous remplissez les conditions requises, vous pouvez demander votre inscription au RME et à l'ASCA (St-Pierre 6A, case postale 548, 1701 Fribourg, [www.asca.ch](http://www.asca.ch)) pour pouvoir décompter vos prestations à la charge des assurances complémentaires pour la promotion de la santé par le biais des caisses de maladie.

Si, pour une raison ou une autre, vous ne pouviez exercer votre profession pendant une période prolongée, vous subiriez une perte de revenu. Cette dernière peut être couverte par une assurance. Pensez également à votre retraite. Il est en outre conseillé de contracter une assurance commerciale protégeant votre entreprise contre les incendies, les dégâts des eaux, les infractions, etc. Toutes ces assurances peuvent être conclues à un tarif avantageux grâce au contrat cadre de la FSMP, auprès de la compagnie Optima Versicherungsbroker AG, Rätusstrasse 22, case postale 333, 7000 Coire, tél. 081 258 70 00.

Dans plusieurs cantons, les masseurs médicaux EFA et FA ont besoin d'une autorisation cantonale de pratique. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes de votre canton ou recherchez les dispositions légales en vigueur.



Si vous deviez rencontrer des problèmes apparemment insolubles lors de votre installation, la FSMP vous propose un soutien sur place. Les deux premières heures de consultation par une personne compétente sont gratuites pour les membres de la Fédération. Le tarif horaire pour les entretiens plus longs peut être demandé au secrétariat FSMP.

Un dernier mot pour conclure: il vous est très fortement conseillé de vous affilier à une association professionnelle. Vous serez ainsi régulièrement informé des nouveautés relatives à votre métier et pourrez obtenir des renseignements importants. En effet, vous aurez besoin d'un partenaire solide qui puisse vous aider à résoudre vos difficultés, qui vous soutienne et représente vos intérêts sur tous les fronts. En tant que première association professionnelle de masseurs en Suisse, la FSMP remplit parfaitement ce rôle! En votre qualité de membre de la FSMP, vous profitez par ailleurs de programmes de perfectionnement financièrement abordables et de qualité, de nombreuses offres intéressantes dans la boutique de la Fédération et d'autres avantages et services précieux.

La FSMP vous souhaite une belle réussite tant pour votre installation que pour votre cabinet!

© by FSMP, décembre 2009



## Contact

---

**Secrétariat, Direction de la FSMP**  
**Case postale 148, CH-8887 Mels**

Téléphone 081 723 05 55

Fax 081 710 09 44

E-mail [info@svbm.ch](mailto:info@svbm.ch)

[http:// www.svbm.ch](http://www.svbm.ch)



---

**[www.svbm.ch](http://www.svbm.ch) E-mail: [info@svbm.ch](mailto:info@svbm.ch)**